

Agent de Propreté et d'Hygiène



Objectif :

Obtention du Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène (niv. V) délivré par le Ministère du Travail ou l'un de ses deux Certificats de Compétences Professionnelles.

Description :

L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté de locaux et d'équipements et préserver le cadre de vie des usagers. Il adopte une posture de service et s'adapte à l'utilisation des locaux en présence des usagers. Il fait preuve de discrétion et respecte la confidentialité.

Contenu de la formation :

L'action se décompose en deux CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) :

1. Réaliser une prestation de nettoyage manuel :

- Réaliser le nettoyage manuel des surfaces,
- Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires,
- Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles.

2. Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisée :

- Réaliser un nettoyage mécanisé,
- Réaliser une remise en état mécanisée.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé :

- d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques.
- d'une période d'application en entreprise.



Public :

Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Public ayant validé un projet en propreté ou ayant une expérience en entreprise de propreté désirant valider son expérience professionnelle par un titre.

Maitrise des savoirs de base. Ne pas être allergique aux poussières et produits. Etre mobile géographiquement. Emploi avec horaires décalés.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.



Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire.

Modalités de suivi :

Un suivi tripartite est réalisé lors de la ou des périodes d'application en entreprise.

Validation finale :

À l'issue du parcours de formation, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels dans le but d'obtenir son diplôme.

Aussi, chaque CCP peut être passé individuellement. Le titre complet sera validé après la capitalisation des 2 CCP et d'un entretien final avec un jury de professionnels.

Agent de Propreté et d'Hygiène

Durée :

315 heures en centre, 140 heures en entreprise.

Soit un total de 455 heures.

Formation en présentiel.

Coût de la formation :

Pour les **demandeurs d'emploi**, la formation peut être financée par un commanditaire public (Conseil Régional Hauts de France, Pôle emploi...). Pour les **saliariés** le coût de la formation est de 15€/heure. Le financement sera prélevé à travers votre Compte Personnel de Formation.

Frais d'inscription à l'examen :

Néant.

Lieu de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin

52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Horaires :

Du lundi au vendredi :

De 09H00 à 12H30 et de 13H45 à 17H15.

+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr

